

// Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Date :

10/11/2015

Mise à jour :

Novembre 2015

Espèces végétales

Quels sont les principaux facteurs influençant la biodiversité en région Centre-Val de Loire ?

Les espèces exotiques envahissantes végétales (EEE) sont des espèces introduites qui prolifèrent dans les milieux naturels et occasionnent des dégâts. Elles constituent un sujet hautement problématique pour les gestionnaires d'espaces naturels et restent encore source de nombreux questionnements pour les écologues.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit une espèce exotique envahissante de la façon suivante :

« une espèce invasive ou espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'Homme, intentionnellement ou involontairement, en-dehors de son aire de répartition naturelle, et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives ».

Par exemple, l'Ambroisie occasionne de fortes allergies respiratoires (photo ci-dessous).

En région Centre-Val de Loire, on distingue pour les espèces végétales invasives (Vahrameev P., Nobilliaux S. 2014) :

- **Espèce exotique envahissante avérée** : il s'agit d'une plante exotique dont la prolifération dans des milieux naturels, non ou peu modifiés par l'Homme, occasionne des dommages (avérés ou supposés) importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.
- **Espèce exotique envahissante potentielle** : il s'agit d'une plante exotique proliférant uniquement dans les milieux fortement modifiés par l'Homme. Les espèces déjà problématiques dans des régions voisines sont considérées comme prioritaires. Celles-ci sont susceptibles de passer dans la catégorie «avérée» si les observations scientifiques confirment son expansion/invasion en contexte naturel.
- **Espèce exotique envahissante émergente** : il s'agit d'une plante exotique dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée en région Centre-Val de Loire et qui est susceptible de créer des dommages importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies si elle se propage. Les espèces déjà problématiques dans des régions voisines sont considérées comme prioritaires.

En région, la question des espèces exotiques envahissantes est particulièrement étudiée par le Groupe de travail sur les plantes invasives (GTPI). Co-piloté par le Cen-Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), et constitué de 25 acteurs régionaux d'horizons variés (gestionnaires, institutions publiques, associations...), celui-ci mène à la fois un travail de recherche, de connaissance, de communication et de sensibilisation.

Cet indicateur présente le nombre d'EEE par catégorie et leur répartition sur le territoire.



R. Dupré – CBNBP/MNHN

Jussie à grande fleur
*Ludwigia grandiflora subsp.
hexapetala*



J. CORDIER – CBNBP/MNHN

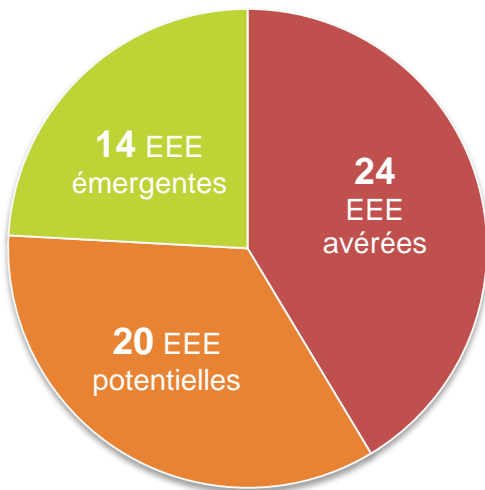
Ambroisie
Ambrosia artemisiifolia

RÉSULTATS

Le travail d'inventaire et de hiérarchisation des espèces naturalisées de la région a permis de dénombrer **58 espèces exotiques envahissantes** en 2015.

Le graphique ci-dessous montre la répartition par catégorie (avérée, potentielle, émergente) des plantes invasives en région.

Les EEE émergentes nécessitent une attention toute particulière, puisqu'elles sont susceptibles de changer de catégorie à plus ou moins court terme en fonction de l'évolution de leur comportement. De même, de nouvelles espèces peuvent être identifiées et classées parmi les espèces émergentes.



Classification des EEE de la région Centre-Val de Loire par catégorie en 2015

Sur le plan géographique, la carte ci-dessous synthétise la répartition de 23 EEE avérées à l'échelle de la région par maille de 1x1km. Le Robinier faux acacia n'a pas été pris en compte car il est présent partout sur le territoire et très souvent planté, ce qui empêche de distinguer les milieux naturels envahis parmi les données étudiées.

Cette carte nous indique clairement que les EEE avérées se retrouvent majoritairement dans les vallées. Celles de la Loire, du Loing, du Cher, de la Vienne, de l'Indre et de la Creuse sont bien visibles sur la carte du fait d'un nombre d'EEE avérées par maille bien plus élevé qu'ailleurs.



Densité de présence des EEE avérées par maille (1km x 1km) après 2000 - Situation en août 2015

ANALYSE

En région Centre-Val de Loire, les EEE représentent environ 3,5 % de la flore sauvage régionale et 1,5 % si on ne considère que les espèces avérées impactant réellement les milieux naturels.

Une analyse plus fine de la composition floristique des plantes invasives de la région indique que près des **3/4 des EEE avérées sont liées aux zones humides** (mares, étangs, cours d'eau) **et aux milieux associés**. Ce constat explique en grande partie la répartition de ces espèces principalement autour des vallées de la région, qui constituent un vecteur important de propagation.

LIMITES D'UTILISATION

Ce type d'analyse peut présenter quelques limites qu'il convient de connaître et de prendre en considération lors de l'interprétation des résultats :

- comme pour la plupart des indicateurs, les valeurs sont très liées à l'effort d'inventaire ;
- Les modalités de comptage des EEE peuvent varier en fonction de la connaissance de ces espèces ;
- la méthode de hiérarchisation dans les différentes catégories peut évoluer avec le temps et l'amélioration de la connaissance.

De plus, des comparaisons avec d'autres régions sont délicates pour les raisons suivantes :

- la méthodologie de hiérarchisation des EEE est différente selon les régions ;
- la méthodologie de comptage du nombre d'espèces (individualisation ou regroupement de certaines espèces) peut également varier d'une région à l'autre.

Marge d'amélioration :

Une meilleure connaissance du fonctionnement de certaines espèces (écologie) mais aussi de leur distribution (pression d'inventaire) constitue le socle de l'amélioration de cet indicateur.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données utilisées : Les données utilisées pour cet indicateur sont issues de la base de données du CBNBP ©FLORA.

Fréquence de mise à jour de l'indicateur : 3 ans.

Échelle de constitution : échelle régionale.

POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur :

[Complément d'information technique](#)

Sur le site de l'ORB :

Consultez les [répartitions régionales des espèces invasives](#)
[Indicateur « Observations d'EEE »](#)

Sur le site du Cen Centre-Val de Loire :

Consultez le [dossier « Groupe Plantes invasives »](#)

Rédacteurs :

Sarah GAUTIER, Julien MONDION, CBNBP

